

LES CHAUFFAGES AU MAZOUT NE SONT PAS ENCORE INTERDITS

Aujourd'hui, le remplacement d'un ancien chauffage au mazout par un nouveau chauffage au mazout reste possible dans le canton de Vaud. Cette possibilité prendra toutefois fin au 1^{er} janvier 2027.



Pour vous, propriétaire d'un chauffage au mazout, cela signifie qu'il est grand temps de planifier son remplacement.

À partir du 1^{er} janvier 2027, le remplacement d'un chauffage au mazout par une nouvelle installation fonctionnant aux énergies fossiles ne sera en principe plus autorisé. Les propriétaires devront alors opter pour d'autres solutions, telles que les pompes à chaleur ou le raccordement à un réseau de chauffage à distance. Si votre chauffage au mazout a plus de 15 ans ou approche de la fin de sa durée de vie, le moment est venu d'examiner les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Nouvelle
loi sur l'énergie
dès le 1^{er} janvier
2027

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller, sans engagement, sur votre situation personnelle ainsi que sur les conséquences techniques et financières des différentes options. Informez-vous dès aujourd'hui.



**Planifiez dès maintenant
le remplacement de votre
chauffage au mazout
vieillissant.**

**0800 84 80 84 ou
beratung@heizoel.ch**

Commander la
version imprimée:

